

NG

le NOUVEAU
GENEVOIS

Numéro 7 - Septembre 2017

LE PLR GENÈVE SOUTIENT AVEC ENTHOUSIASME LA CANDIDATURE
DE PIERRE MAUDET AU CONSEIL FÉDÉRAL

Une Suisse des solutions

TEMPS FORT

Une candidature genevoise au Conseil fédéral

GRAND FORMAT

Tout sur les votations du 24 septembre

PLR GENÈVE

Courez avec le PLR pour l'Escalade

MAGAZINE DU
PLR GENEVOIS

AGENDA

Septembre

1^{er} septembre 2017	Désignation des candidats du PLR Suisse au Conseil fédéral
20 septembre 2017	Élection complémentaire au Conseil fédéral
24 septembre 2017	Votation populaire
28 septembre 2017	Assemblée des délégués à Chancy Détails suivront sur plr-ge.ch!

SOMMAIRE

Septembre 2017

- P. 3** **ÉDITO** *Un mois de septembre plein de défis*
- P. 6-9** **TEMPS FORT** *Une candidature genevoise au Conseil fédéral!*
- P. 10-27** **GRAND FORMAT** *- Prévoyance vieillesse 2020: un mauvais compromis
- Non à une baisse insensée du nombre de signatures pour les initiatives populaires et les référendums!
- Budget de la Ville de Genève: 4 x oui pour maintenir les prestations futures
- Oui au Théâtre de Carouge!*
- P. 34-35** **PLR GENÈVE** *Courez avec le PLR pour l'Escalade!*
- P. 36-37** **POLITIQUE FÉDÉRALE** *Les vices cachés de l'initiative «Monnaie pleine»*

... et plus encore! Bonne lecture!

ÉDITO



Par Alexandre de Senarclens, président

UN MOIS DE SEPTEMBRE PLEIN DE DÉFIS

Plusieurs événements importants pour notre parti auront lieu pendant ce mois de septembre. Tout d'abord, nous allons porter la candidature de Pierre Maudet pour le Conseil fédéral. Cela fait bientôt un siècle, depuis Gustave Ador, que notre parti n'y a plus envoyé l'un des siens. Et, au-delà des questions de représentations – qui ne doivent évidemment pas primer sur la qualité –, nous avons la chance d'avoir un excellent candidat, qui présente une solide expérience dans un exécutif, malgré sa jeunesse, et qui est porteur d'un véritable projet pour notre pays. Ainsi, nous défendrons avec enthousiasme et détermination la candidature de Pierre Maudet pour qu'il figure sur le ticket présenté par le PLR à l'Assemblée fédérale et qu'il soit ensuite désigné par cette dernière.

Le 24 septembre, ce sera au tour du peuple de se prononcer sur divers sujets. Au niveau fédéral, une réforme ratée de la prévoyance vieillesse est notamment soumise à votation. En cas d'acceptation, le déficit de l'AVS s'accroîtra encore davantage à moyen terme. Au niveau cantonal, la gauche, le MCG et l'UDC se sont alliés pour modifier la Constitution et diminuer drastiquement le nombre de signatures nécessaires pour les référendums et les initiatives populaires, tant cantonales que communales. Cette réforme populiste augmentera encore le nombre d'objets soumis en votation. Sollicité de toutes

part, les citoyens n'auront plus les moyens de réellement se faire une opinion sur chaque objet, ce qui affaiblira indéniablement la démocratie directe. Deux votations communales sont également au programme. En Ville de Genève, les économies budgétaires obtenues par la droite sont contestées par quatre référendums. Et, à Carouge, c'est le projet de reconstruction du Théâtre de Carouge, largement soutenu y compris par notre parti, qui est contesté.

Finalement, le 28 septembre, nous désignerons nos candidats pour l'élection au Grand Conseil du printemps prochain. Nous espérons vous retrouver nombreux à Chancy pour les rencontrer et leur témoigner votre soutien.

RÉDACTION:

Le Nouveau Genevois est l'organe officiel du PLR *Les Libéraux-Radicaux* Genève. Les articles ne reflètent toutefois pas nécessairement l'opinion du parti.
13, boulevard Emile-Jaques-Dalcroze
1205 Genève
info@plr-ge.ch
Tél. 022 818 42 42

ÉDITEUR RESPONSABLE:
PLR Genève

ABONNEMENT:

Abonnement (1 an): Fr. 60.-
Abonnement et adhésion au PLR: Fr. 100.-
Abonnement de soutien: Fr. 200.-
Paraît 9 fois par an

RÉDACTRICE EN CHEF:

Céline Zuber-Roy
celine.zuber@plr-ge.ch

CRÉATION ET RÉALISATION:
UNE (une.ch)

MARKETING & PUBLICITÉ:

Contactez la rédaction
info@plr-ge.ch
Tél. 022 818 42 42

IMPRESSION:

Atar Roto Presse SA (atar.ch)
CP 565 - 1214 Vernier

CONCEPT COUVERTURE:
UNE (une.ch)

UNE CANDIDATURE GENEVOISE AU CONSEIL FÉDÉRAL !

Pierre Maudet a annoncé qu'il souhaitait succéder à Didier Burkhalter. Le PLR Genève a unanimement décidé de soutenir cette candidature lors de son assemblée du 8 août. Retour sur une assemblée mémorable et explications sur la suite du processus.

Par la rédaction

Au terme du délai fixé, notre parti a reçu la candidature du conseiller d'Etat Pierre Maudet dans le cadre de l'élection complémentaire au Conseil fédéral. L'assemblée des délégués du 8 août avait donc pour mission de confirmer la volonté de porter cette candidature auprès du PLR Suisse. Et elle l'a fait de la plus belle des façons. Dans une salle comble, le PLR Genève a témoigné son plein soutien à la candidature de Pierre Maudet au Conseil fédéral.

Une candidature légitime et sérieuse

Président du Parti radical genevois de 2005 à 2007, conseiller administratif en Ville de Genève de 2007 à 2012 (maire en 2011/2012), élu au Conseil d'Etat en 2012 puis réélu en 2013, Pierre Maudet a un bilan remarquable à son actif. Il a notamment fait de Genève un canton moteur en matière de lutte contre l'insécurité. Chargé du Département de la Sécurité et de l'économie depuis 2013, il mène également une politique libérale qui soutient fortement l'innovation et une place économique genevoise combative.

Outre les exceptionnelles qualités et l'importante expérience gouvernementale de Pierre Maudet, la candidature d'un membre du PLR Genève est en elle-même légitime. En effet, Genève est le seul canton latin contributeur à la péréquation fédérale. Et même si notre canton a eu la chance d'avoir deux représentantes au Conseil fédéral ces dernières dizaines d'années, celles-ci étaient membres du parti socialiste. Le dernier conseiller fédéral issu de nos rangs était Gustave Ador, qui a quitté ses fonctions en 1919. Cela fait donc presque un siècle que le PLR Genève, qui est l'une des sections cantonales les plus fortes de Suisse, attend.

Des étapes à franchir

La présidence du PLR Suisse va désormais analyser les candidatures qui lui ont été soumises et donner son avis au groupe PLR aux Chambres fédérales. Celui-ci décidera du ticket officiel, composé de deux ou trois noms, le 1^{er} septembre. Les personnes sélectionnées seront ensuite entendues par les autres groupes parlementaires. Enfin, l'élection par l'Assemblée fédérale aura lieu le 20 septembre.

Le PLR Genève souhaite bon courage et plein succès à Pierre Maudet pour cette aventure qui s'annonce difficile mais passionnante!

MAISON V. GUIMET FILS S.A.

ENTREPRISE DE VIDANGE HYDRAULIQUE

Fondée en 1873

Urgences 24 h. sur 24

Canalisations – Travaux publics
Transports de matières dangereuses
Nettoyage de colonnes de chute
Contrôle des canalisations par T.V.

Rue du Buis 12 – 1202 Genève – Téléphone 022 906 05 60 – Fax 022 906 05 66



RÉGIE TOURNIER
tournier.ch

Location – Vente

Toutes opérations immobilières

Régie Tournier
4, cours de Rive
1204 Genève
T +41(0)22 318 30 70
F +41(0)22 318 30 89
E regie@tournier.ch



UNE CANDIDATURE DE PROJET

La candidature de Pierre Maudet au Conseil fédéral est indéniablement une candidature de contenu. Son projet s'oriente vers une Suisse des solutions. Notre conseiller d'Etat nous livre sa vision pour la Suisse et propose des solutions concrètes et innovantes pour répondre aux défis qui attendent notre pays.



Par Pierre Maudet

Après mûre réflexion, je me suis lancé avec le soutien des membres du PLR Genève pour une candidature au Conseil fédéral. Fort d'une solide expérience gouvernementale et convaincu que le PLR puis le Parlement doivent disposer d'un large choix de candidats, j'ai pour objectif de défendre une candidature de contenu, en accord avec les valeurs que je porte depuis toujours.

Alors que notre parti a toujours été opposé aux quotas de toute sorte, véritable négation du mérite et des capacités personnelles, je pense que nous devons davantage nous poser la question de qui est le mieux placé pour affronter les défis présents et futurs de notre société.

Dans le cadre du discours prononcé le 8 août à l'assemblée des délégués du PLR genevois, j'avance ainsi l'idée d'une Suisse des solutions. C'est-à-dire, une Suisse qui sait dépasser les obstacles, avançant pas à pas, sans faiblir, avec pour méthode politique «l'exigence de résultats».

Certes, un nombre important de grands enjeux ne dépendent pas seulement de nous. Mais il faut les aborder avec une véritable stratégie, lisible et crédible. Or, pour les prochaines années, le principal défi concerne nos relations avec l'Union Européenne. L'imbrication de notre économie dans un marché de 500 millions de personnes est décisive pour notre prospérité.

En plus de leurs missions sur l'échiquier mondial, les Affaires étrangères doivent être au service de l'économie. C'est cette dernière qui assure la richesse du pays et le bien-être de ses habitants. Les accords bilatéraux ont un impact majeur et transversal sur l'ensemble des biens et services que nous produisons. Rappelons que les pays de l'Union Européenne constituent l'essentiel de nos clients, comme de nos fournisseurs, ainsi qu'un partenaire de premier plan en matière de sécurité, de recherche, de formation ou de culture. Pouvons-nous ainsi laisser l'incertitude continuer à gérer nos relations avec notre principal partenaire économique? Bien évidemment que non.

En m'inspirant de la sagesse de nos aînés, je propose donc que soit instituée une Cour d'arbitrage privée indépendante, afin de parvenir au règlement amiable des litiges persistants et de leur compensation. Cette solution pragmatique permettrait de répondre aux inquiétudes exprimées par une part de la classe politique suisse, tout en garantissant un traitement équitable des intérêts des parties et sans remettre en cause l'ensemble de nos relations avec l'Union Européenne. Il faut sortir de l'ornière judiciaire pour privilégier la logique arbitrale et ainsi ramener la sérénité dans nos relations avec l'Union Européenne par une politique volontariste est un prérequis à la stabilité de notre économie. Toutefois, afin de garantir la pérennité de notre prospérité, d'autres mesures sont à prendre, car si elle est bien réelle, elle n'est toutefois pas acquise.

Nous vivons dans un monde où tout s'accélère et où l'essentiel des emplois qui constitueront la force de travail de notre pays dans 15 ans n'existe pas encore. La technologie se déploie à une vitesse vertigineuse. Il a fallu 75 ans pour que 50 millions de personnes soient raccordées au téléphone et 35 jours seulement pour que le même nombre de personnes télécharge l'application Angry Birds. Demain, les pays, les entreprises et les individus gagnants seront ceux qui auront anticipé les changements en cours.

Cette nouvelle donne requiert une souplesse dans le cadre législatif, afin que ces nouveaux relais de croissance puissent s'exprimer, tout en veillant à ce que le tissu socio-économique préexistant soit protégé. Là encore, c'est le rôle de l'Etat de veiller à ce que les conditions-cadre de notre économie permettent aux nouveaux acteurs de prospérer dans un contexte de concurrence loyale. Et c'est aux écoles et aux universités de continuer de former une main d'œuvre qualifiée, tout en développant leurs travaux de recherche essentiels en matière d'innovation. Dans ma vision, la politique économique suisse n'a pas besoin d'une révolution, mais d'une adaptation permanente.

Face à ces évolutions, la question de la politique monétaire se pose, en lien avec le maintien à long terme des taux d'intérêts négatifs et la régulation du taux de change. En effet, l'innovation nécessite d'importants investissements et les conditions actuelles ont tendance à faire fuir les capitaux ce qui, dans le moyen terme, deviendra une difficulté pour nos entreprises, et l'est déjà aujourd'hui pour nos caisses de retraite, pénalisant le pouvoir d'achat de nos futurs retraités.

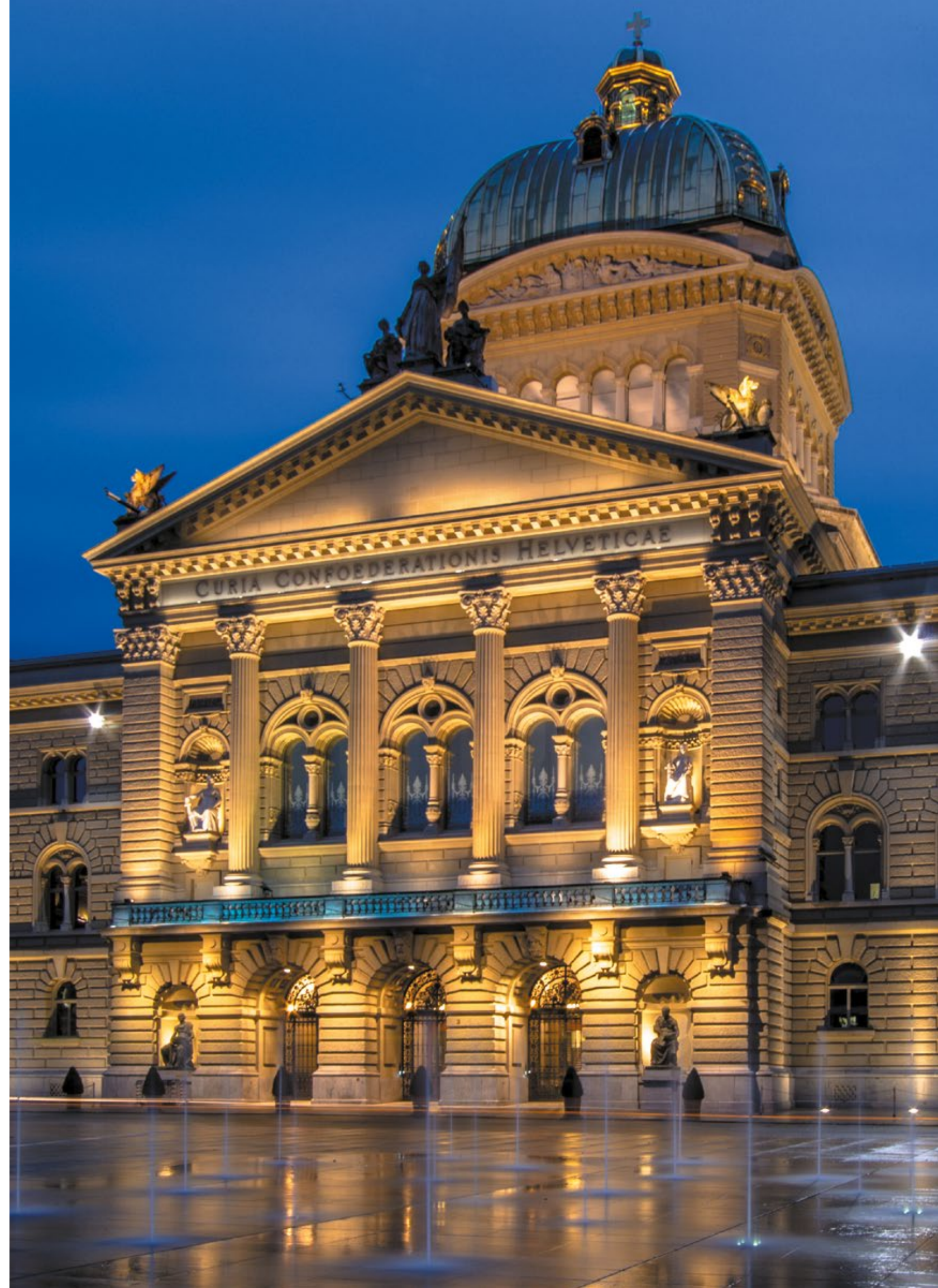
La BNS possède des actifs qui avoisinent aujourd'hui le 100% du PIB de la Suisse. D'énormes quantités d'actifs ont été amassées depuis 2009. Je propose d'étudier la mise à disposition de tout ou partie de ces actifs dans un fonds souverain à créer, dont le rôle serait de soutenir l'économie suisse, en particulier les entreprises innovantes et les centres de recherche et développement. A la souplesse dans la recherche des bons équilibres, je pense qu'il faut ajouter la capacité d'anticiper dans le respect de l'indépendance de la BNS.

Cette capacité, nous devons la développer pour notre diplomatie, pour notre économie mais aussi et surtout pour notre sécurité. Officier de l'armée suisse et responsable de la sécurité de notre canton, je connais les questions de défense et je soutiens l'adaptation de notre armée aux dangers d'aujourd'hui. L'ère du tout numérique dans laquelle nous entrons commande que nos systèmes de défense soient mis à niveau, qu'une prévention dans nos entreprises ainsi qu'une véritable éducation de nos enfants – et de leurs parents – soient faites en matière de cyber-sécurité. En quelques heures seulement le virus WannaCry a contaminé des centaines de milliers d'ordinateurs partout dans le monde, volant des données personnelles pour rançonner leurs propriétaires. Cela n'est pas acceptable. Les coûts de la cybercriminalité pour les entreprises et les particuliers sont phénoménaux.

Je suis persuadé que la Suisse a un rôle à jouer au niveau international pour qu'une « Convention de Genève » sur la gouvernance numérique soit adoptée. La souveraineté numérique est un enjeu qui ne saurait attendre, qui nous oblige à revoir les interactions entre le secteur privé et le secteur public, entre l'exigence de transparence collective et le souci de protéger les données individuelles, et à changer d'échelle pour opérer avec efficacité.

Si les frontières numériques sont immatérielles, les frontières terrestres existent encore. Là aussi, en matière de lutte contre le terrorisme, de lutte contre le travail au noir, de lutte contre la traite des êtres humains et l'immigration illégale, nous devons nous montrer plus offensifs. Il faut, sur ce point, répondre au désir de protection de la population. La sécurité est le premier garant des libertés, il revient à l'Etat de l'assurer. Il s'agit de l'une des conditions-cadre les plus importantes pour notre économie, et qui fait la réputation de la Suisse. Je plaide ainsi pour une intensification des relations avec nos voisins en matière de sécurité, ainsi qu'à un renforcement des moyens fédéraux de lutte contre le terrorisme et l'immigration illégale.

Toutes ces questions, ainsi que bien d'autres, j'escompte les aborder dans le cadre de ma candidature tant je pense que l'élection d'un conseiller fédéral est l'occasion de s'interroger sur les politiques qui nous permettront d'avancer ensemble, en gardant nos idéaux. Les idées que j'ai pris la liberté de vous exposer ici ont pour ambition de nourrir ce débat démocratique. C'est le sens profond de ma candidature à la succession de Didier Burkhalter. Servir avec passion notre pays, assumer des visions claires, agir avec efficacité pour le bien commun, telles sont les forces qui me stimulent et me portent dans cette campagne pour l'élection au Conseil fédéral.



SOMMAIRE : LES VOTATIONS DU 24 SEPTEMBRE EN BREF

OBJETS FÉDÉRAUX

1. Loi fédérale sur la réforme de la prévoyance vieillesse 2020 : **NON**

Le but initial prévu par la prévoyance vieillesse 2020 était d'assurer la stabilité du système de prévoyance vieillesse tout en maintenant le niveau des rentes. Au moment où nous faisons face au vieillissement de la population et que la génération des baby-boomers arrive progressivement à l'âge de la retraite, une réforme ambitieuse était nécessaire. Malheureusement, la PV 2020 a raté sa cible, puisqu'elle aggrave les problèmes financiers de l'AVS. L'augmentation de 70 francs par mois sur les nouvelles rentes AVS et la hausse du plafond de la rente de couple à 155% déstabilisent profondément le système. Résultat : un arrosage pour les baby-boomers au détriment de la jeune génération !
Pour aller plus loin, lire à ce sujet la contribution de Benoît Genecand, p. 15.

2. Arrêté fédéral sur le financement additionnel de l'AVS par le biais d'un relèvement de la taxe sur la valeur ajoutée : **NON**

La prévoyance vieillesse 2020 – si celle-ci est acceptée – sera essentiellement financée par la TVA. Cet arrêté fédéral prévoit donc une hausse de la TVA de 0,6 point destinée au financement de l'AVS (0,3 point dès 2018 et 0,3 point dès 2021). Cet objet est directement lié au résultat du vote sur la PV 2020 : en cas de refus de l'augmentation de la TVA, la prévoyance vieillesse 2020 n'entrera pas en vigueur.

3. Arrêté fédéral sur la sécurité alimentaire : **OUI**

Ce contre-projet à l'initiative populaire « Pour la sécurité alimentaire », qui a été retirée à son profit, vise à assurer l'approvisionnement de la population en denrées alimentaires. A cette fin, les bases de la production agricole, notamment les terres agricoles suisses, doivent être préservées. De plus, ce texte impose à la Confédération de créer les conditions permettant de renforcer l'approvisionnement de la population avec des denrées alimentaires issues d'une production locale, diversifiée et durable.





OBJET CANTONAL

4. Modification de la Constitution de la République et Canton de Genève (Renforçons les droits populaires) : NON

Cette modification de la Constitution genevoise abaisse les seuils de signatures nécessaires pour faire aboutir une initiative ou un référendum, tant au niveau cantonal que communal. Ce projet, résultant d'une alliance entre la gauche et la droite populiste, est tout d'abord inutile, puisque les statistiques démontrent que le nombre de signatures n'est pas une entrave aux droits démocratiques sur les sujets importants. Ensuite, il est nuisible à nos institutions et à la démocratie elle-même. En effet, l'augmentation du nombre d'objets de votation risque de saturer les citoyens, qui ne pourront plus se prononcer en connaissance de cause. *Pour aller plus loin, lire à ce sujet la contribution de Murat Julian Alder, p. 19.*

OBJETS COMMUNAUX

5. Ville de Genève – Délibération approuvant le budget 2017 : OUI

Pour la deuxième année consécutive, la gauche municipale conteste l'important travail effectué par la majorité du Conseil municipal de la Ville de Genève pour l'adoption d'un budget raisonnable. Quatre référendums s'opposent à des économies, qui au total représentent seulement 0,2% du budget communal. Le budget 2017 tel qu'adopté permet largement de maintenir les prestations à la population, tout en essayant de préserver les générations futures. *Pour aller plus loin, lire à ce sujet la contribution de Simon Brandt, p. 23.*

6. Carouge - Crédit de construction destiné à la reconstruction du Théâtre de Carouge/Atelier de Genève : OUI

Après plus d'une quarantaine d'années d'exploitation, le Théâtre de Carouge nécessite d'importants travaux d'assainissement. Une large majorité du Conseil municipal a choisi de démolir le théâtre actuel et d'en reconstruire un nouveau, plus grand et plus fonctionnel, afin notamment de réunir tous les locaux, actuellement éparpillés, sur un même site. Le coût total du projet est de 54 millions de francs, mais seulement 24 seront à la charge de la commune et 6 ont déjà été dépensés en crédit d'étude. Cette solution est indéniablement la meilleure pour la commune! *Pour aller plus loin, lire à ce sujet la contribution d'Anne Hiltpold, p. 26.*

PRÉVOYANCE VIEILLESSE 2020 : UN MAUVAIS COMPROMIS

Le projet de la prévoyance vieillesse 2020 ne voit guère plus loin que cet horizon. En effet, à moyen terme, il aggravera encore l'abysmal déficit de l'AVS. Benoît Genecand, conseiller national, présente de manière claire les problématiques actuelles de la prévoyance vieillesse et démontre ainsi que la réforme soumise au peuple manque sa cible.



Par Benoît Genecand

La Constitution fédérale (Cst.) prescrit que l'AVS doit « couvrir les besoins vitaux de manière appropriée » (art. 112) et que la prévoyance professionnelle doit permettre « de maintenir de manière appropriée le niveau de vie antérieur » (art. 113). Mais comment assurer une vie digne après le travail ? Comment faire en sorte que les retraités disposent de 60 % de leur dernier revenu, ce qui correspond à l'interprétation généralement admise de l'exigence de maintien « de manière appropriée » ? La réforme de la prévoyance vieillesse 2020 tente d'y répondre en agissant sur les deux premiers piliers, l'AVS et la prévoyance professionnelle (LPP). Le troisième pilier, la prévoyance individuelle (fiscalement encouragée), n'est pas touché par cette réforme.

Des centaines de milliards de déficits

L'AVS est financée par les cotisations des assurés. Lorsque l'assuré est employé, l'employeur prend en charge la moitié des cotisations. L'AVS est également financée par des prestations de la Confédération (art. 112 Cst.). Pour 2016, les cotisations ont représenté 32 milliards de francs sur les 42 milliards de dépenses AVS. Ainsi, 10 milliards sont donc des prestations de la Confédération. C'est important de le relever, parce qu'on entend souvent que l'AVS est financée par répartition, soit par le flux des cotisations des actifs vers les retraités. La vérité est qu'un quart des dépenses est déjà fiscalisé.

La prévoyance professionnelle est financée par les cotisations des assurés et est obligatoire pour tous les salariés. A nouveau, lorsque l'assuré est salarié, l'employeur prend en charge la moitié des cotisations. La LPP est un système par capitalisation. L'assuré détient des droits sur le capital épargné (avoir de vieillesse). La rente de vieillesse est calculée en pourcent de l'avoir vieillesse au moment de la retraite. C'est le fameux taux de conversion, actuellement fixé à 6,8 %. Ainsi, si vous avez 100'000 francs d'avoir de vieillesse, la rente annuelle sera de 6'800 francs. Cet engagement couvre la part obligatoire de la prévoyance professionnelle, jusqu'à un salaire annuel de 84'600 francs.

« Le déficit structurel de l'AVS, que nous devons et voulons combler, est alourdi par la réforme. »

Ce taux de conversion est une promesse étatique. Le versement des rentes AVS est également une promesse étatique. Mais ces promesses sont-elles crédibles ? Voici la question à plusieurs centaines de milliards. Pour le premier pilier, la réponse est non. Une étude approfondie de l'UBS chiffre le découvert de l'AVS à 1'000 milliards de francs (eh oui, 1'000'000'000'000 CHF !), ce qui équivaut à 173 % de notre produit intérieur brut (PIB). Pour le deuxième pilier, la réponse est également non, même si l'argent accumulé dans la LPP dépasse les 1'100 milliards de francs. Le problème de la prévoyance professionnelle vient du taux de conversion qui aboutit aujourd'hui à des rentes plus élevées que celles qui résulteraient d'un calcul actuariel. L'allongement de l'espérance de vie et la diminution des rendements des placements expliquent en grande partie cette différence.

Un manque de décisions courageuses

Que proposent le Conseil fédéral et les Chambres fédérales pour améliorer la situation ? Les propositions – issues de très longs débats (le compte-rendu des délibérations fait 850 pages !) – sont résumées dans l'encadré ci-contre.

Pour assainir la prévoyance vieillesse, il existe trois chemins. Le premier est de diminuer les rentes. C'est un chemin que le Conseil fédéral a proposé pour les rentes AVS (actuelles et futures) par le biais d'une indexation ralentie au coût de la vie. Le parlement a toutefois décidé que cette voie n'est pas praticable. Par contre, la baisse du taux de conversion de 6,8 % à 6 % est une baisse des rentes LPP. Seulement, pour des raisons politiques, il a été décidé de compenser cette baisse, et même de la compenser doublement pour la génération de transition (avant 1974).

LES PROPOSITIONS DE LA RÉFORME PRÉVOYANCE VIEILLESSE 2020

- Hausse de l'âge de la retraite des femmes à 65 ans
- Baisse du taux de conversion LPP de 6,8 % à 6 %
- Flexibilisation de l'âge de la retraite entre 62 et 70 ans
- Hausse des rentes individuelles AVS de 70 francs par mois, soit 840 francs par an
- Hausse du plafond de la rente AVS de couple à 155 %, soit un gain maximal de 2712 francs par an
- Hausse de la TVA de 0,6 %
- Hausse des cotisations AVS de 0,3 %
- Hausse des cotisations LPP pour les assurés entre 35 et 54 ans
- Hausse de la contribution de la Confédération dans les dépenses AVS

« L'effort fait par les femmes qui travailleront un an de plus est rapidement mangé par l'augmentation des rentes AVS. »

Le deuxième chemin est la hausse de l'âge de la retraite. C'est la décision prise pour les femmes, qui passent à 65 ans. Cette mesure structurelle diminue les dépenses AVS de 1,2 milliard à l'horizon 2030 et augmente les cotisations de 112 millions, soit présente un effet global de plus de 1,3 milliard de francs. C'est une mesure financièrement très efficace. Cependant, il y a aujourd'hui un blocage politique quasi complet pour une augmentation au-delà de 65 ans. Tous s'accordent à dire que cela garantirait un échec électoral. Et pourtant, la hausse de l'âge de la retraite est le moyen le plus efficace et également le plus juste pour les générations futures.

Le troisième chemin est celui de la fiscalité. C'est le chemin préféré des acteurs bernois : augmentation de la TVA, augmentation des cotisations AVS, augmentation de la part des dépenses couvertes par la Confédération. S'y ajoute en plus l'augmentation de l'épargne forcée du deuxième pilier.

Une réforme pire que le statu quo

Que doit-on penser au final ? Que l'exercice est compliqué et qu'il faut être indulgent par rapport au résultat qui sort du parlement. Aucune réforme n'a abouti ces 20 dernières années. Alain Berset et la majorité parlementaire ont fait le pari de miser sur un équilibre des sacrifices – ce qui est bien – et sur une augmentation des prestations AVS – ce qui est beaucoup moins bien – pour faire passer la réforme.

La question qui se pose est la suivante : cette réforme est-elle mieux que rien ? Est-ce un pas dans la bonne direction ? Si l'horizon du regard porte jusqu'aux années 2025-2030, on pourrait être tentés de dire oui. Si, en revanche, on regarde au-delà, alors il faut dire non. L'effort fait par les femmes qui travailleront un an de plus est rapidement mangé par l'augmentation des rentes AVS. Le déficit structurel de l'AVS, que nous devons et voulions combler, est alourdi par la réforme. Et cet alourdissement, promesse de hausses fiscales, c'est aux plus jeunes que nous le transmettons. Pour cette simple raison, ce sera donc NON. Résolument.



NON À UNE BAISSÉ INSENSÉE DU NOMBRE DE SIGNATURES POUR LES INITIATIVES POPULAIRES ET LES RÉFÉRENDUMS !

Au niveau cantonal, une révision de la Constitution est soumise au vote du peuple le 24 septembre. Ce projet populiste vise à réduire les exigences pour faire aboutir une initiative ou un référendum, tant au niveau cantonal que communal. Murat Julian Alder, député et membre du Comité directeur, souligne les risques que représentent ce projet pour la démocratie.



Par Murat Julian Alder

À mi-chemin entre le régime politique de la démocratie directe de type Landsgemeinde et de celui de la démocratie représentative que connaissent notamment nos pays voisins, Genève, à l'instar de la plupart des cantons suisses, a opté pour le régime politique de la démocratie dite semi-directe.

Ce régime est fondé sur l'idée selon laquelle le citoyen détient tant le droit de vote et d'éligibilité, d'une part, que celui de signer des initiatives populaires et des demandes de référendum, d'autre part.

« Une démocratie semi-directe ne peut cependant fonctionner de manière saine que si le peuple est saisi avec parcimonie. »

Autrement dit, le peuple participe à la prise de décision étatique non seulement en élisant ses représentants, mais également en permettant à une fraction de celui-ci de proposer directement, ou de contester, des révisions constitutionnelles ou législatives. En fin de compte, c'est le peuple, et lui seul, qui a pratiquement toujours le dernier mot, du moins sur les enjeux les plus importants.

Une démocratie semi-directe ne peut cependant fonctionner de manière saine que si le peuple est saisi avec parcimonie. En d'autres termes, si l'on ne veut pas vider la démocratie semi-directe de son sens, il est indispensable de veiller à ce qu'il y ait, en permanence, un subtil équilibre entre le nombre total des personnes qui ont le droit de vote, autrement dit, les citoyens, d'une part, et le nombre de personnes légitimées à signer une initiative populaire, respectivement une demande de référendum, d'autre part.

Le système actuel n'a que 4 ans

C'est sur la base de cet idéal d'équilibre institutionnel que l'Assemblée constituante a adopté, sous l'impulsion du groupe libéral-radical, un système fondé non plus sur un nombre fixe de signatures, mais sur un pourcentage du nombre de citoyens.

À l'origine, le PLR avait défendu des seuils de 10 % du corps électoral pour une initiative populaire et de 7 % pour une demande de référendum. En fin de compte, l'Assemblée constituante a décidé, de manière pragmatique et consensuelle, de retenir les seuils suivants :

- 4 % du corps électoral pour une initiative populaire tendant à la révision de la Constitution ;
- 3 % pour une initiative populaire tendant à la révision d'une loi ou pour une demande de référendum.

Ces taux, qui sont actuellement en vigueur, ont été fixés ainsi parce qu'à l'époque, ils correspondaient aux seuils chiffrés qui prévalaient sous l'égide de l'ancienne Constitution cantonale (10'000 signatures pour le lancement d'une initiative populaire représentaient 4 % du corps électoral ; 7'000 signatures pour le lancement d'une demande de référendum représentaient 3 % du corps électoral).

En outre, il a été décidé de séparer les seuils concernant les initiatives populaires de rang constitutionnel et celles de rang législatif afin d'éviter de surcharger notre charte fondamentale avec des normes qui ont, de par leur nature, leur place dans la loi. Autrement dit, le nombre de signatures requises pour lancer une initiative populaire de rang législatif a déjà été réduit.

Le peuple genevois a adopté la nouvelle Constitution cantonale le 14 octobre 2012 et cette dernière est entrée en vigueur le 1er juin 2013, soit il y a à peine un peu plus de 4 ans.

Un projet inutile et contre-productif

Le projet de loi constitutionnelle n° 11917 soumis au vote des Genevois et des Genevoises le 24 septembre 2017 propose d'abaisser les seuils à 3% (au lieu de 4%) du corps électoral pour une initiative populaire tendant à la révision de la Constitution et à 2% (au lieu de 3%) pour une initiative populaire tendant à la révision d'une loi ou pour une demande de référendum. Il réduit également les exigences au niveau communal de 20% pour toutes les communes.

Cette baisse de 1% sur le plan cantonal peut paraître anodine, mais en réalité, elle aurait des conséquences lourdes. En effet, au 31 décembre 2016, le corps électoral genevois comptait 256'586 citoyens. 4% de ceux-ci représentent 10'263 signatures, 3% en représentent 7'697 et 2% en représentent 5'131.

Dès lors en termes de chiffres, le projet de loi constitutionnelle aurait pour effet de réduire de manière significative le nombre de signatures pour les initiatives populaires et les demandes de référendum, en amenant les seuils exigés à des niveaux bien inférieurs à ceux prévus par l'ancienne Constitution genevoise.

Or, lorsque lesdits seuils ont été adoptés, dans les années 1960, notre canton comptait deux fois moins de citoyens. Le bon sens commanderait dès lors que les seuils actuels ne soient pas revus à la baisse, mais à la hausse, si l'on veut conserver une juste proportion entre le nombre total de citoyens et le nombre de signatures requises.

« Le risque majeur de ce projet de loi constitutionnelle, c'est que le citoyen finisse par voter sur tout et n'importe quoi. »

De surcroît, ce projet de loi constitutionnelle, dont les auteurs allèguent qu'il est trop difficile de récolter des signatures à Genève, est totalement infondé. La réalité des statistiques en la matière démontre d'ailleurs tout le contraire. Quelques exemples récents démontrent notamment que lorsqu'une initiative populaire est lancée sur un thème important, il est même plutôt facile de récolter des signatures. Les référendums contre la loi sur l'interdiction de fumer dans les lieux publics, contre la loi sur les heures d'ouverture des magasins et contre le déclassement des Cherpines ont tous trois récoltés plus de 14'000 signatures, tout comme l'initiative « Pour un pilotage démocratique de l'aéroport de Genève ». Le référendum contre la loi rétablissant l'école le mercredi matin à Genève avait même obtenu l'appui de plus de 18'000 citoyens.

Pour le groupe libéral-radical, le parlement doit pouvoir légiférer et le gouvernement doit pouvoir gouverner. Et si le peuple doit, certes, toujours avoir le dernier mot, il ne doit pas pour autant se substituer aux autorités qu'il a démocratiquement élues en lui déléguant les pouvoirs législatif, respectivement exécutif.

Le risque majeur de ce projet de loi constitutionnelle, c'est que le citoyen finisse par voter sur tout et n'importe quoi parce que quelques milliers de militants de tous bords n'auront cesse de le solliciter au point de l'acculer. En d'autres termes, c'est l'effet diamétralement inverse que celui escompté par les auteurs dudit projet qui va se produire, puisque les citoyens se désintéresseront de plus en plus de la politique.

En définitive, à moins de souhaiter pour Genève et ses citoyens un régime politique où ces derniers devront se rendre une fois par mois aux urnes en y glissant un bulletin de vote aux dimensions d'une affiche électorale, et à moins de vouloir gracieusement offrir davantage de temps libre aux militants de la gauche et de leurs alliés « ni de gauche, ni de droite », il n'y a absolument aucune raison de voter autre chose qu'un NON impitoyable au projet de loi constitutionnelle n° 11917.



BUDGET DE LA VILLE DE GENÈVE : 4X OUI POUR MAINTENIR LES PRESTATIONS FUTURES

Pour la seconde année consécutive, le peuple de la Ville de Genève est appelé à se prononcer sur le budget municipal. Simon Brandt, conseiller municipal et président du PLR Ville de Genève, défend les économies effectuées par la majorité de droite au Conseil municipal.



Par Simon Brandt

Moins de 2,5 millions d'économie sur un budget de presque 1,2 milliard de francs ! Selon les référendaires d'Ensemble à Gauche, ces 0,2 % vont mettre en péril les prestations publiques et empêcher l'administration de fonctionner. Leur discours est tellement exagéré que même les socialistes et les écologistes n'ont pas soutenus formellement les référendums, au contraire de l'année dernière.

Evidemment, ces arguments n'échappent pas à l'épreuve des faits. Un exemple ? Depuis 10 ans, le budget de la Ville de Genève a augmenté de 10,34 %, soit une augmentation des dépenses annuelles de plus de 110 millions sur cette période. La première conséquence de cette fuite en avant est l'augmentation de la dette municipale de 100 millions depuis 2010. Nous vivons donc à crédit sur le dos des générations futures. Comment les prestations publiques pourront être maintenues à un tel rythme ? A plus forte raison lorsqu'aucune amélioration de notre qualité de vie n'est constatée malgré les sommes dépensées par la municipalité.

Passons ainsi en revue les 4 référendums qui seront soumis à la population afin de voir quel sera l'impact pour le citoyen de la Ville de Genève et l'efficacité de l'action publique.

Le premier référendum vise à empêcher une économie générale d'un million de francs sur l'ensemble des départements de la Ville de Genève. Charge est laissée au Conseil administratif de décider d'économiser là où cela est possible, souhaitable et nécessaire. C'est simplement une question de bonne volonté. A titre d'exemple, dans le seul département de Sandrine Salerno, il suffirait que celle-ci renonce à l'engagement d'une collaboratrice politique supplémentaire pour un montant

de 152'645 francs. En effet, il est problématique que le contribuable lui paye une seconde collaboratrice personnelle dont la mission principale sera certainement de s'occuper de sa campagne au Conseil d'État. Autre possibilité, améliorer la gestion des biens de la Ville de Genève, notamment celle du restaurant du parc des Eaux-Vives dont les comptes sont déficitaires de 420'000 francs pour l'exercice 2016.

Nous avons déjà 570'000 francs d'économies pour le Département des finances et du logement, qui ne donne pas vraiment l'exemple en la matière comme il le devrait. Plus de la moitié de la somme est facilement disponible dans un département et on voudrait nous faire croire que c'est impossible de trouver le reste dans les quatre autres départements ?

« Nous vivons à crédit sur le dos des générations futures. »

Le second référendum prévoit de revenir sur la diminution de 340'000 francs du budget de la Délégation Genève Ville Solidaire (DGVS), qui ne mettra pas en péril l'action de la Ville de Genève en matière de solidarité internationale. La Ville de Genève continuera à faire partie des communes genevoises les plus actives en la matière et à honorer ses engagements, tant sur le plan cantonal que sur le plan international. Il convient par ailleurs de préciser que la majorité du Conseil municipal a voté, à l'instigation du PLR et en contrepartie de cette baisse, une subvention équivalente en faveur de la Croix-Rouge genevoise pour financer un programme d'aide au retour et de réinsertion de personnes souhaitant volontairement rentrer dans leur pays d'origine. Il est donc faux de prétendre que les dépenses en matière d'aide au développement diminuent, elles sont simplement mieux affectées et mieux ciblées que jusqu'à maintenant.

Le troisième référendum prévoit de revenir sur la diminution des dépenses de 963'160 francs dans le Département de la culture et des sports, plus précisément sur les achats de fournitures et autres marchandises (groupe de compte 313), l'entretien de matériel par des tiers (315) et les honoraires et prestations de service (318). Cette mesure a été opérée en grande partie (663'000 francs) par l'exécutif lors des arbitrages budgétaires qu'il a menés à l'automne 2016 avant de déposer son projet de budget définitif. Le Conseil administratif lui-même a donc jugé que cette diminution était raisonnable et qu'elle ne mettait pas en danger les prestations offertes dans notre commune. Quelle meilleure preuve pouvons-nous ainsi avoir que cette économie est réalisable? A cet égard, nous avons estimé qu'un effort supplémentaire de 300'000 francs, dans le domaine des mandats à des tiers ou de l'achat de fourniture, constituait une économie marginale et largement supportable. En effet, non seulement ces lignes ne cessent d'augmenter année après année, mais surtout, on constate chaque année aux comptes que cet argent n'est de toute façon pas dépensé dans sa totalité. Aucune prestation n'est ainsi mise en danger à travers cette mesure prise tant par le Conseil municipal que le Conseil administratif.

« Le PLR Ville de Genève continuera de s'engager pour une baisse de la dette, une maîtrise des charges et des dépenses publiques orientées vers les besoins réels de la population. »

Le quatrième et dernier référendum vise à annuler la diminution de 150'000 francs des dépenses pour les allocations de rentrée scolaire par rapport à l'exercice budgétaire 2016. Ce faisant, nous ramenons simplement le niveau de la ligne budgétaire à ce qui a été réellement dépensé en 2016. Nous faisons ainsi exactement ce qu'a fait la magistrate Esther Alder en son temps pour créer cette allocation, soit diminuer le montant non dépensé d'une ligne budgétaire (les prestations SPC dans le cas d'espèce). Il convient de préciser que personne ne se verra refuser une allocation de rentrée scolaire suite à ce vote.

Tout ceci montre, si besoin était encore, que les arbitrages budgétaires effectués ne remettent rien en cause, à l'exception d'une forme de clientélisme politique dont la gauche municipale s'est fait la spécialité.

Quoiqu'il arrive lors de cette votation, le vote du budget municipal continuera d'être une épreuve de force si l'exécutif n'accepte pas de travailler avec la nouvelle majorité de droite du Conseil municipal. Pour sa part, le PLR Ville de Genève continuera de s'engager pour une baisse de la dette, une maîtrise des charges et des dépenses publiques orientées vers les besoins réels de la population. Pour toutes ces raisons, nous nous devons de dire 4x OUI aux choix budgétaires du Conseil municipal lors de la votation du 24 septembre.



DETTE? DÉFICIT?

STOP

AU GASPILLAGE



4X OUI

POUR MAINTENIR LES PRESTATIONS DE DEMAIN

Editeur responsable: Simon Brändi, 13 Blvd. Jacques-Dalcroze - 1206 Genève



PLR
Les Libéraux-Radicaux Ville de Genève

**VOTATIONS MUNICIPALES VILLE DE GENÈVE
DU 24 SEPTEMBRE 2017**

geneve.pdc-ge.ch plr-villedegeneve.ch

SOYEZ ACTEURS ET VOTEZ OUI LE 24 SEPTEMBRE POUR LE THÉÂTRE

Liste N° 14 des Artistes
pour le Théâtre de Carouge

OUI AU THÉÂTRE DE CAROUGE!

A Carouge, le peuple doit se prononcer sur l'avenir du Théâtre de Carouge. Anne Hiltbold nous explique pourquoi la reconstruction de cette institution, dont le rayonnement dépasse largement les frontières carougeoises, est la meilleure solution pour la commune.



Par Anne Hiltbold

Les électeurs carougeois se prononceront le 24 septembre prochain sur le projet de reconstruction du Théâtre de Carouge – Atelier de Genève (TCAG). Un référendum a en effet été lancé par le MCG sur le crédit de construction voté à une très large majorité par le Conseil municipal en février dernier.

Après plus d'une quarantaine d'années d'exploitation, l'ensemble du complexe du centre communal, comprenant la salle des fêtes et la grande salle du TCAG, doit subir d'importants travaux d'assainissement (chauffage, ventilation, plomberie, électricité, isolation, désamiantage, etc.).

Le TCAG exploite par ailleurs un autre bâtiment, situé au 57 de la rue Ancienne, dans lequel se trouve une petite salle, une salle de répétition, toute l'administration ainsi que des espaces de stockage. Le bail de ce second bâtiment a été résilié par le propriétaire.

« Il s'agit d'une institution majeure pour notre cité, qui fait aussi bien rayonner Carouge au-delà de ses frontières que soutenir le commerce local et les établissements publics. »

Un concours d'architecture a été lancé en 2011 afin d'assainir les bâtiments et de réunir tous les locaux en un même lieu, sur le centre communal. Le projet lauréat, comme quasiment tous les autres projets, propose de démolir le théâtre actuel et d'en reconstruire un nouveau, plus grand mais surtout plus fonctionnel, comprenant deux salles de spectacle, une salle de répétition, des locaux de stockage et de création de décors, ainsi que des bureaux pour l'administration.

Le coût total du projet, s'agissant du théâtre, est de 54 millions de francs. La Fondation du Théâtre de Carouge – Atelier de Genève s'est engagée à trouver 13 millions de fonds privés, qui sont quasiment réunis. Le canton a accepté un crédit de 10 millions de francs en faveur de ce projet et les communes genevoises participent à hauteur de 7 millions. La participation de la commune de Carouge sera donc de 24 millions de francs. Grâce à un amendement du PLR Carouge, accepté par la majorité du Conseil municipal, la participation de la commune a explicitement été limitée à cette somme, garantissant ainsi de ne devoir supporter d'éventuels dépassements ou une participation moindre des privés.

Le PLR Carouge soutient ce projet, car qu'il s'agit de la meilleure solution pour la commune. En effet, une « simple » rénovation aurait été tout aussi coûteuse, voire plus chère. Le financement extérieur n'aurait aucunement été garanti sans reconstruction. De plus, les 6 millions de francs de crédit d'étude déjà dépensés auraient été perdus, alors qu'ils sont compris dans les 24 millions de francs à charge de la commune. Une nouvelle étude aurait été nécessaire et le coût estimé aujourd'hui pour une rénovation est de l'ordre de 25 millions de francs. Enfin, une rénovation ne permettrait absolument pas de réunir en un seul lieu les deux salles, la salle de répétition et tous les autres locaux nécessaires à l'exploitation du TCAG. Au contraire, il s'agirait alors de trouver d'autres locaux à louer, ce qui augmenterait les frais de fonctionnement, ou de prendre le risque de ne plus avoir un théâtre de création, mais une simple salle d'accueil.

« Une « simple » rénovation aurait été tout aussi coûteuse, voire plus chère. »

La solution rationnelle proposée permettra en outre d'économiser grandement en frais de consommation d'énergie. De plus, la subvention annuelle au TCAG n'augmentera pas dès lors que toutes les activités seront réunies sur le même site. Le TCAG reçoit chaque année plus de 40'000 spectateurs qui viennent de tout le canton, et plus de 5000 élèves dans le cadre de programmes pédagogiques. Il s'agit d'une institution majeure pour notre cité, qui fait aussi bien rayonner Carouge au-delà de ses frontières que soutenir le commerce local et les établissements publics.

Ce projet est mûrement réfléchi, il séduit aussi bien les milieux culturels que les milieux associatifs et économiques, et il est avantageux pour les finances communales.

Pour toutes ces raisons, le PLR Carouge soutient le projet de reconstruction du Théâtre de Carouge – Atelier de Genève et vous invite à en faire de même en votant OUI le 24 septembre prochain!

GENEVOIS, EXPRIMEZ-VOUS !

Votre opinion est essentielle pour le PLR! Le parti a décidé de mettre à disposition son site internet pour recueillir les réactions des citoyennes et des citoyens sur leur canton.

Aussi, depuis le 5 octobre 2016 et durant toute une année, le PLR met au premier plan des Genevoises et Genevois qui ont donné leur voix au parti, avec une série de déclarations dans lesquelles chacun s'exprime en toute franchise sur Genève.

Vous découvrirez leurs avis sur notre canton à travers des affiches urbaines et dans les transports publics, sur les réseaux sociaux, avec le soutien d'actions de «guérilla marketing» et dans les prochaines éditions du *Nouveau Genevois*.

En plus de leurs messages, ces femmes et ces hommes vous invitent à vous prononcer sur votre canton, afin que vous puissiez également faire entendre votre voix.

LAISSEZ-NOUS VOS MESSAGES !

La voix des Genevois, c'est la vôtre! N'hésitez pas à nous faire part de votre opinion sur une question qui vous tient à cœur pour notre canton sur notre page dédiée «[La voix des Genevois](#)», [plr-ge.ch](#).



LA VOIX DES | 07 GENEVOIS

Jacqueline
Bischoff

Directrice d'école de natation

“ Les Genevois, on les dit grandes gueules. Moi j'en connais surtout qui ont un grand cœur et plein d'idées. Ils sont la jeunesse que j'aime. ”

Plus de témoignages
sur [plr-ge.ch](#) ou sur [facebook](#) 

PLR
Les Libéraux-Radicaux Genève

PROJETS PLR PENDANTS DEVANT LE GRAND CONSEIL

Par Mohamed Atiek



Chaque mois, le NG vous propose un panorama (presque) exhaustif des projets PLR encore pendants devant le Grand Conseil. Les nouveaux projets apparaissent en couleur. Nous ne manquerons pas, dans ces colonnes, de vous tenir informés des suites données à ces différents textes. Retrouvez-les aussi, de même que les projets déjà adoptés et le programme complet du parti, sur plr-ge.ch.



Focus sur...

... le projet de loi 12141 déposé par Nathalie Fontanet, cheffe de groupe. Ce projet de loi vise à introduire une note de comportement à l'école à partir de la 5^e primaire jusqu'à la fin du cycle d'orientation. Il s'agit avant tout de valoriser le comportement des élèves en utilisant un outil plus lisible pour les élèves eux-mêmes, leurs professeurs ainsi que leurs parents. Ainsi, ce projet ne vise pas à remplacer le commentaire par une note, mais au contraire à compléter les outils d'évaluation en place. Cette note ne sera pas prise en compte dans la moyenne. En revanche, elle pourra être déterminante dès lors que le comportement de l'élève est à l'entière satisfaction des enseignants qui l'évaluent. Ceci notamment lorsque l'élève en question se retrouve dans une situation d'échec et de potentielle situation de « promotion par dérogation ». L'éducation des élèves se fait incontestablement en famille. Toutefois, il ne faut pas sous-estimer l'influence de l'école sur l'éducation. La note est ici un outil supplémentaire permettant d'acter la nécessité pour l'élève d'adopter une attitude adéquate non seulement vis-à-vis des ensei-

gnants et du personnel, mais aussi vis-à-vis de ses camarades ainsi que des locaux et du matériel scolaire.



• PL 12075 : « Pour que les surfaces d'isolation du bâtiment, les vides d'étage et les atriums ne soient pas compris dans les surfaces brutes de plancher »

En bref : ce projet demande que les surfaces d'isolation des bâtiments, ainsi que les vides d'étage et les atriums, ne soient pas compris dans les surfaces brutes de plancher. Cela aura pour conséquence de permettre la construction de plus de logements, en évitant que des surfaces dévolues au logement ne soient perdues.

• PL 11735 : « Pour accélérer la construction de logements »

En bref : afin de décourager les recours abusifs contre les constructions, les émoluments doivent être augmentés et la partie qui obtient gain de cause doit pouvoir demander des dommages-intérêts pour couvrir le dommage qu'elle a subi du fait de la procédure.

• PL 11462 : « Pour permettre d'accéder à la propriété de son logement »

En bref : le projet consiste en un toilettage de la loi sur l'aide à la propriété individuelle pour insuffler une nouvelle dynamique de promotion des aides prévues par la loi plutôt que de décourager les propriétaires qui les sollicitent.

• PL 11400 : « Pour favoriser la réalisation de logements »

En bref : pour inciter les communes à construire des logements d'utilité publique, le projet vise à affecter une partie du fonds LUP cantonal de 35 millions/an à la réalisation des équipements publics, jusqu'ici à la seule charge des communes, ce qui s'avère souvent source de blocages. Ce mécanisme s'inscrit d'ailleurs dans le cadre de la mise en œuvre de la nouvelle constitution.

• PL 11175 : « Pour l'aménagement d'un nouveau quartier urbain de qualité sur le site de la Pointe de la Jonction (600 logements au cœur de Genève!) »

En bref : construisons au-dessus du dépôt TPG, dans un cadre exceptionnel, au cœur de la ville, proche de toutes commodités! Un projet similaire a été réalisé à Zurich.

• M 2325 : « Pour la réalisation de quartiers et de logements de qualité »

En bref : il est urgent de créer de nouveaux logements afin de remédier à la pénurie de logement! Le plan directeur cantonal et les divers instruments de planification identifient certains périmètres voués à être densifiés. Afin de raccourcir les procédures et de limiter l'atteinte aux droits des propriétaires, il est demandé d'étudier un déclassement en zone ordinaire, au lieu de la zone de développement usuellement utilisée, pour un périmètre défini de la commune d'Onex.



• PL 12067 : « Simplification de la procédure d'examen des comptes de l'Etat »

En bref : le PLR demande que la procédure d'examen des comptes de l'Etat par le Grand Conseil soit simplifiée, afin que le parlement gagne en efficacité.

• PL 11855 : « Mesure d'urgence en faveur de la CPEG »

En bref : les rentes versées par la Caisse de prévoyance de l'Etat de Genève (CPEG) sont trop élevées en comparaison des cotisations perçues. Ainsi, 75 millions de francs ont été puisés dans les réserves en 2015, alors que le taux de couverture de la caisse est censé augmenter pour répondre aux exigences fédérales. Face à cette situation catastrophique, le groupe PLR propose d'augmenter d'un pourcent le taux de cotisation, avec une prise en charge paritaire entre l'Etat et l'employé. Cette mesure d'urgence vise à limiter l'hémorragie, en attendant des réformes en profondeur.

• PL 11594 : « Autonomie en faveur des établissements publics médicaux et des hautes écoles »

En bref : les HUG, l'Université et les hautes écoles doivent pouvoir fixer librement la rémunération de leur personnel.

• PL 11548 : « Caisse de pension de l'Etat : prise en charge paritaire de la cotisation »

En bref : de l'avis des députés, cumulée aux autres avantages de la fonction publique, la prise en charge de la cotisation LPP à hauteur de 2/3 crée un déséquilibre difficilement justifiable avec le secteur privé et un trop lourd fardeau pour le contribuable.

• PL 10949 : « Recours à la grève et service minimum »

En bref : sans toucher au droit de grève, le texte consiste simplement à créer la base légale suffisante, comme dans les autres cantons, pour imposer un service minimum dans les services vitaux en cas de conflit social, afin d'assurer des prestations de qualité et en tout temps à la population. La dernière grève aux HUG a donné lieu à un non-respect inacceptable du service minimum, ayant causé des retards dans des analyses.



• PL 11716 : « Ouverture du samedi »

En bref : les magasins devraient pouvoir ouvrir le samedi jusqu'à 19h, afin de mieux répondre aux besoins des consommateurs et de faire face à la concurrence française.

• PL 11715 : « Ouverture du dimanche »

En bref : les magasins devraient pouvoir ouvrir quatre dimanches par année, afin de mieux répondre aux besoins des consommateurs et des touristes et de faire face à la concurrence française.

• PL 11427 : « Ouverture des magasins le 31 décembre – conditions et compensations »

En bref : le but du projet consiste à garantir l'ouverture le 31 décembre, pour prévenir tout problème à l'échéance de la CCT signée à l'automne 2013.



• PL 11491 : « Imposition communale au lieu de domicile »

En bref : une réforme majeure pour deux progrès concrets : des impôts communaux, enfin pleinement démocratiques et un soutien aux communes qui construisent des logements.

• PL 8640 : « Aménagement de la taxe professionnelle communale »

En bref : il faut cesser de taxer inutilement le travail, et réduire progressivement la taxe professionnelle communale.

• M 2260 : « Péréquation intercantonale : pour une meilleure prise en compte des villes centres! »

En bref : l'Assemblée fédérale traite (février 2015) de deux initiatives cantonales issues de cantons contributeurs à la péréquation financière intercantonale (RPT). Les députés PLR proposent que Genève suive ce mouvement et dépose également une telle initiative. Les critères utilisés par la RPT ne sont plus adaptés aux réalités

d'aujourd'hui et, en particulier, les charges des villes centres ne sont pas assez prises en considération.



• PL 12018 : « Pour un contournement routier du village de Soral »

En bref : ce projet de loi fait suite à une pétition de 1051 signatures demandant principalement la réalisation d'une route d'évitement du village de Soral, qui connaît un trafic de transit important. Un crédit d'étude est donc demandé par le PLR.

• PL 11581 : « TPG : garantir un service minimum à la population »

En bref : un service minimum doit être assuré en cas de grève du personnel des TPG. Des sanctions doivent être prévues en cas de violation de cette obligation.

• PL 11547 : « TPG : augmentation modérée du maximum des activités en sous-traitance »

En bref : la sous-traitance de certaines lignes est actuellement plafonnée à 10% du total des charges; le projet entend passer à 20%, pour permettre aux TPG d'évoluer dans un cadre moins contraignant.

• M 2356 : « Pour un développement équilibré des transports dans le cadre du plan directeur cantonal 2030 »

En bref : le PLR demande que le plan directeur 2030 soit modifié pour réaffirmer la nécessité de la traversée du lac. Les autorités genevoises doivent par ailleurs s'engager auprès des autorités fédérales pour que l'élargissement du contournement autoroutier ne souffre aucun retard. Enfin, le PLR demande que les études exigées par la Confédération soient menées à terme sans délai.

• M 2199 : « Pour un renforcement de la maintenance du matériel roulant à Genève »

En bref : un centre de maintenance, pôle d'excellence et de formation professionnelle, existe à Cornavin, de sorte qu'il est inutile d'investir en France – ni ailleurs à Genève – dans la construction d'un autre centre.



Santé

• M 2390 : « Plus de personnel soignant formé à Genève ! »

En bref : le PLR souhaite que l'Etat mette à disposition de la Haute école de santé (HEdS) des locaux de l'Etat ou des bureaux à louer afin d'augmenter le nombre d'étudiants formés à la HEdS.

• M 2371 : « Pour une clarification de la gouvernance et de l'organisation de la recherche au sein des Hôpitaux universitaires de Genève »

En bref : le PLR demande que le Grand Conseil soit informé par un rapport complet sur diverses problématiques liées à la gouvernance et à l'organisation de la recherche au sein des HUG.

• M 2354 : « Pour un accès approprié à la polyclinique d'ophtalmologie des HUG »

En bref : Le groupe PLR demande que soient mis en place aux abords de la polyclinique des cases de stationnement pour les patients ou au moins des cases de stationnement pour les urgences ainsi que des places exclusivement réservées aux handicapés.

• M 2323 : « Pour la concentration de la médecine universitaire hautement spécialisée et la répartition de services de médecine générale, de réadaptation et de psychiatrie dans le canton de Genève »

En bref : cette motion vise à soutenir dans la durée, d'une part, une offre de soins médicaux de base et spécialisés de qualité à l'ensemble de la population et, d'autre part, le développement scientifique, l'innovation et la médecine hautement spécialisée au niveau le plus élevé. Dans ce but, elle demande une nouvelle organisation des HUG, afin de regrouper les activités universitaires sur le site Cluse Roseraie et de répartir les activités non universitaires sur les autres sites, tels l'hôpital des Trois-Chêne, Beau-Séjour, Bellerive, Joli-Mont, Loëx et Montana, ainsi que Belle-Idée.

• M 2241 : « Libre choix de l'hôpital : garantir l'égalité de traitement entre cliniques privées et HUG »

En bref : Mauro Poggia souhaite privilégier la division privée de l'hôpital au détriment des cliniques, en restreignant l'accès des patients au bénéfice d'une simple assurance de base. Une démarche contraire à l'esprit de la révision de la LAMal.

• M 2234 : « Pour un concordat intercantonal sur la mise en réseau des structures hospitalières de Suisse occidentale »

En bref : cette motion a pour but d'entamer des discussions en vue d'améliorer la planification hospitalière par une meilleure répartition de l'offre médicale, assurant une couverture sanitaire idéale pour l'ensemble de la population de Suisse occidentale.



Environnement et énergie

• PL 12043 : « Pour une commission consultative équilibrée »

En bref ce projet de loi vise à simplifier l'organisation des commissions consultatives prévues par la loi sur la faune, en supprimant la commission consultative de régulation de la faune, dont les compétences « doublent » avec celles de la commission consultative de la diversité biologique.

• M 2388 : « Pour un traitement plus écologique des demandes en autorisation de construire ! »

En bref : cette motion vise à réduire un gaspillage important de papier ainsi qu'à économiser des coûts d'impression superflus en requérant que les demandes d'autorisation de construire puissent être faites de manière électronique.



Cohésion sociale, famille et génération

• M 2376 : « Pour des vacances de Pâques plus longues et des ponts »

En bref : le PLR demande que les vacances de Pâques soient d'une durée de deux semaines, et que les élèves puissent faire le pont à l'Ascension et lors du Jeûne genevois. Ces jours de vacances supplémentaires seront compensés par une semaine de vacances en moins en été.

• R 766 : « Reconnaissance et encouragement du bénévolat : pour une exonération fiscale des indemnités de bénévoles »

En bref : pour soutenir le bénévolat, il est proposé d'exonérer d'impôts les petites indemnités parfois versées, dans la mesure où elles peuvent, pour certains couples par exemple, suffire à provoquer le passage à un taux supérieur d'imposition.



Ecole et formation

• PL 12141 : « Pour une valorisation du comportement des élèves à l'école publique »

En bref : ce projet vise à introduire une note de comportement de la 5^e à la 11^e primaire dans le but de valoriser le comportement des élèves en utilisant un outil plus lisible pour les élèves eux-mêmes, leurs professeurs ainsi que leurs parents.

• PL 12019 : « Maturité professionnelle santé-social »

En bref : le PLR souhaite élargir la palette de formations offerte par l'ECG, qui permettrait aux étudiants d'obtenir également un CFC de type ASE (par exemple) en 3 ans, puis une maturité professionnelle santé-social avec une année de formation supplémentaire, de manière à faciliter l'accès au marché du travail.

• PL 11926 : « Formation des enseignants du primaire en 3 ans »

En bref : les enseignants genevois sont les seuls de Suisse à devoir suivre une formation de quatre ans. De plus, cette formation trop longue est également insuffisamment orientée vers la pratique. Malgré l'acception d'une motion PLR demandant déjà de réduire cette formation à 3 ans, la conseillère d'Etat en charge du DIP s'y refuse. Ainsi, le groupe confirme sa demande, cette fois, sous la forme d'un projet de loi.

• M 2357 : « Facilitons les maturités professionnelles en formation duale »

En bref : afin d'éviter que les détenteurs et détentrices de CFC souhaitant améliorer leur formation ne soient

découragés par les conditions d'admission en maturité professionnelle, relativement strictes à Genève, le groupe PLR demande que le département de l'instruction publique assouplisse les conditions d'entrée en maturité professionnelle.

• M 2355 : « La Cité des Métiers et la première année du collège de Genève »

En bref : depuis 2015, les élèves ne sont plus tenus de s'y rendre. Or, force est de constater que la première année du collège est une année d'orientation, notamment vu le taux élevé d'échec durant cette année, si bien qu'afin d'améliorer l'accès à l'information sur les métiers ainsi que les formations possibles dans le but d'assurer à tous les élèves du canton une formation qui corresponde à leurs compétences, il convient que les élèves de première année du collège de Genève visitent la Cité des Métiers.

• M 2306 : « Valoriser la voie de la formation professionnelle duale par une information et orientation effective au CO et alléger les conditions en matière pédagogique pour les entreprises formatrices »

En bref : malgré l'importance de la formation professionnelle, une faible proportion d'entreprises forme des apprentis, ce qui accentue le manque de places d'apprentissage. Les conditions imposées aux entreprises formatrices en matière de pédagogie sont fixées par le droit fédéral. Cette motion demande, d'une part, au canton de proposer à la Confédération un allègement des exigences et, dans l'intervalle, de faciliter au maximum la formation pédagogique. D'autre part, une meilleure valorisation de la formation professionnelle est demandée au cycle d'orientation.

• M 2305 : « En faveur d'une formation des maîtres crédible à Genève »

En bref : suite au rapport accablant sur l'IUFE, l'actuel institut de formation des maîtres, délivré en novembre 2015 par la Cour des comptes, une étude fouillée sur les alternatives à cet institut universitaire est nécessaire et doit être conduite par un organisme extérieur au canton. Dans l'attente d'une solution réfléchie, l'IUFE doit rester fermé.

• M 2218 : « Développons le partenariat public-privé en faveur des bâtiments des hautes écoles genevoises »

En bref : la motion invite à favoriser ce mode de financement, notamment par la création d'un fonds spécial alimenté par des contributions volontaires, et à étudier l'opportunité d'un relèvement du plafond de la déductibilité de ce type de dons.


GROUPE SPG-RYTZ
 UN RÉSEAU
 DE COMPÉTENCES
 

**SOCIÉTÉ PRIVÉE
DE GÉRANCE S.A.**
 GENÈVE
 T. 058 810 30 00
 www.spg.ch

**RYTZ &
CIE S.A.**
 NYON T. 058 810 36 10
 LAUSANNE T. 058 810 35 00
 www.rytz.com

UN CONSEIL IMMOBILIER GLOBAL

COUREZ AVEC LE PLR POUR L'ESCALADE!

Cette année, le PLR a décidé de participer à la manifestation la plus populaire de la vie genevoise : la Course de l'Escalade!

La 40^e course de l'Escalade, ainsi que la 4^e course du duc, auront lieu les 1^{er} et 2 décembre. Cette année, l'hôte d'honneur est la fondation Colis du Cœur, qui distribue des denrées alimentaires et des produits d'hygiène aux familles et personnes en situation de précarité résidant dans le canton de Genève.

Notre parti compte de nombreux sportifs dans ses membres, tout comme parmi ses élus. La course de l'Escalade est une excellente occasion de faire connaître cette autre facette du PLR. Ce grand événement sportif, mais également populaire, est ouvert à tous, adultes et enfants, sportifs ou non. En plus des courses par catégorie, la traditionnelle Marmite, qui se court déguisé, est un moment de grande convivialité.

Afin d'officiallement courir dans le groupement du PLR, nous vous invitons à vous inscrire, ainsi que votre famille, à la course via notre secrétariat (celine.tais@plr-ge.ch ou 022 818 42 42) avant le 6 novembre. Le parti offrira un T-shirt à chaque participant et organisera des entraînements communs.

Que vous soyez un sportif émérite, un coureur du dimanche ou même un coureur débutant, nous vous convions à rejoindre l'équipe du PLR pour faire rayonner les couleurs du parti!



ORGANISATION: ASSOCIATION COURSE DE L'ESCALADE & VILLE DE GENÈVE

Sponsors principaux





LES VICES CACHÉS DE L'INITIATIVE « MONNAIE PLEINE »

L'initiative populaire « Monnaie pleine » vise à transformer profondément le système monétaire actuel en interdisant aux banques de créer de la monnaie scripturale. Michel Dominicé, membre de la commission fiscalité et place financière et spécialiste des questions monétaires, décrit les défauts rédhibitoires qui affectent ce texte, qui sera traité par les Chambres fédérales cet automne.



Par Michel Dominicé

Lorsque l'on détient un billet de banque, ce billet émis par la Banque nationale suisse (BNS) ne porte pas d'intérêt, si bien que l'on renonce implicitement à la rémunération que pourrait rapporter un autre placement. On appelle cela le coût d'opportunité de la détention de monnaie. Cette rémunération à laquelle on renonce est gagnée par la BNS qui investit dans un portefeuille de titres en émettant les billets. Ce privilège qu'a la BNS de détenir le monopole de l'émission monétaire s'appelle le « seigneurage ». Ce dernier s'apparente à un impôt prélevé sur les détenteurs de monnaie, impôt d'autant plus substantiel que la masse monétaire est importante.

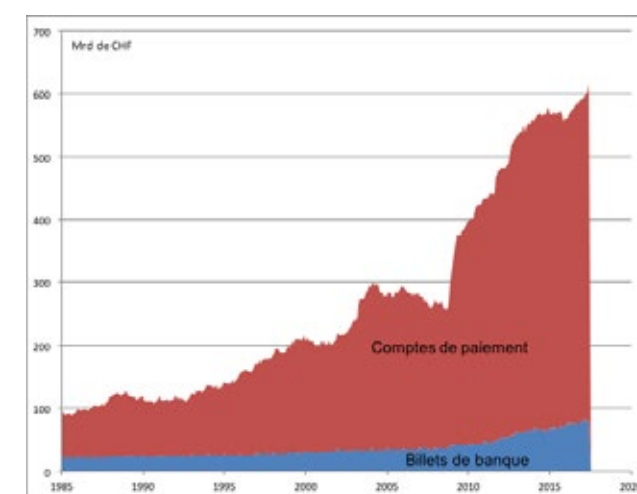
Le développement de la monnaie scripturale, matérialisée par une écriture en compte, a permis aux détenteurs de monnaie de réduire cet impôt. En effet, les banques commerciales proposent à leurs déposants des comptes de paiement qui rapportent des taux d'intérêt et qui permettent donc de combiner liquidité et rémunération. Comme les banques ont l'obligation de déposer au minimum 2,5% du montant de ces comptes de paiement auprès de la BNS, le seigneurage est fortement réduit par rapport au billet de banque, mais pas

totalemment éliminé. De plus, les banques gagnent une marge de taux d'intérêt en réduisant la rémunération des comptes de paiement par rapport au taux du marché. Cette marge leur permet notamment d'administrer la tenue des comptes et de développer les systèmes de paiement interbancaires. En tout temps, le jeu de la concurrence pousse les banques à offrir un service de qualité à des conditions compétitives aux yeux de leur clientèle.

« Pour les ménages suisses, la gestion des liquidités deviendra chicanière car il faudra constamment transférer des montants entre des comptes d'épargne et des comptes de paiement. »

Les initiants s'appuient sur un argument faux en prétendant que les banques usurpent le privilège du seigneurage. En effet, elles doivent rémunérer la monnaie et elles vivent sous le régime d'une concurrence ouverte. De façon trompeuse aussi, l'initiative est présentée comme « libérale ». En réalité, elle introduit une interdiction de rémunérer un compte de paiement, ce qui va à l'encontre du choix des consommateurs. En effet, ces derniers ont de plus en plus préféré détenir de la monnaie sous forme de comptes de paiement plutôt que de

monnaie papier émise par la BNS. Depuis 1985, les billets sont passés de 25% à 13% de la masse monétaire en circulation au profit des comptes bancaires (voir graphique).



Des frais supplémentaires pour les consommateurs

Dans le système actuel, la monnaie sous forme de compte bancaire porte le risque de faillite de la banque. Ce risque est souvent transmis à la collectivité car les Etats ont tendance à sauver les banques en difficulté pour éviter des désordres sociaux. Les initiants prétendent que cette habitude crée une garantie implicite de l'Etat et une propension à prendre des risques excessifs de la part des banques. L'initiative propose donc que les comptes de paiement soient couverts à 100% par des dépôts à la BNS et qu'ils soient ségrégués des bilans des banques de façon à éviter tout risque en cas de faillite. Comprendons ici que ce qui est présenté comme un avantage de sécurité pour le détenteur de monnaie scripturale sera associé à un coût potentiellement important. En effet, la monnaie scripturale cessera intégralement d'être rémunérée. De plus, les banques factureront leurs clients pour le travail d'administration des comptes de paiement, car ces derniers ne seront plus pour elles une source de financement. La qualité des services risque aussi de baisser.

« Le pire, c'est que toutes ces complications ne résoudront pas le problème. »

Les initiants font miroiter des avantages annexes à leur solution, comme « une recette publique unique d'environ 300 milliards de francs » au début, et ensuite une recette annuelle de 5 milliards de francs. Ces montants correspondent à la croissance de la masse monétaire. On lit même que « [l]es nouvelles émissions d'argent pourront aussi être distribuées directement aux citoyens ». Cela paraît magique mais la réalité est plus crue. Avec le système proposé, la BNS prélèvera une marge bancaire importante à travers le système dépôts-crédits, marge qui se répercutera inévitablement sous forme de hausse de coût et de raréfaction des crédits bancaires. De plus, au passage, la BNS aura été détournée de sa mission première, celle d'assurer la stabilité monétaire, qui en sera ainsi affaiblie.

Des risques considérables et inutiles

Toutes sortes d'autres effets pervers sont à attendre du système proposé. Comme les comptes de paiement rémunérés seront interdits en Suisse, les entreprises déplaceront leurs comptes de paiement à l'étranger. Le franc suisse sera marginalisé sur les marchés internationaux alors qu'il a toujours été un atout pour la place financière suisse. Comme les comptes d'épargne auront une liquidité réduite en raison de la nouvelle loi, il y aura une hausse des arriérés de paiements dans le pays. Pour les ménages suisses, la gestion des liquidités deviendra chicanière car il faudra constamment transférer des montants entre des comptes d'épargne et des comptes de paiement. En période de taux d'intérêt négatifs, les banques n'auront même pas la possibilité d'épargner les petits déposants avec des comptes de paiement à taux zéro comme elles le font actuellement.

Le pire, c'est que toutes ces complications ne résoudront pas le problème car le régime proposé n'empêchera pas le fait qu'une éventuelle faillite bancaire restera un drame pour des milliers de déposants.



Assemblée du 15 juin à Veyrier



Balestrafic: fort par nature!



Déménagement local ou international
Déménagement d'entreprises
Stockage et garde-meubles
Transport et livraisons

Ce n'est pas un hasard si nous avons choisi l'éléphant comme symbole. Cet animal représente la force, l'intelligence, mais aussi l'esprit d'équipe et la loyauté. Des valeurs qui sont les nôtres et que nous partageons avec nos clients.

Quels que soient vos besoins en terme de logistique, de stockage ou de déménagement, nous avons votre solution.

Pour vous en convaincre, il ne vous en coûtera rien, si ce n'est le temps que vous voudrez bien nous consacrer afin que nous étudions et comprenions vos besoins.

BALESTRAFIC

www.balestrafic.ch

17-19 rue Baylon - 1227 Carouge - Tél. 022 308 88 00